



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-12-83

OBJET : Sous-location du 319 Redmond

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la Ville a conclu une entente avec la MRC de Caniapiscau quant au partage des coûts d'hébergement et de déplacement de l'agente de développement de la MRC affectée à la Région de Schefferville;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy, lue et approuvée par la greffière-trésorière, madame Diane Cyr.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière, à signer le bail de sous-location pour le 319 rue Redmond annexé à la présente ordonnance. Ce bail est signé avec monsieur Yann Martinet et il vise la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Adoptée à Québec le 6 décembre 2022

Jean Dionne, Administrateur